



## COVID-19 - PROCÉDURE POUR LES PODOLOGUES

Professionnels de la santé soumis aux conditions de qualification requises par l'Arrêté  
Royal du 7 MARS 2016.

**Version du 19 mars 2020 - Avec la collaboration de l'ABP, l'association professionnelle des podologues ([www.podologie.be](http://www.podologie.be)), validé par Sciensano.**

**Ce document a été réalisé en reprenant les informations utiles dans les procédures développés par Sciensano pour les kinésithérapeutes et les dentistes et avec l'aide de Mieke Fransen et Sara Martin.**

### 1. Contexte

Il existe actuellement une transmission étendue du SRAS-CoV-2 en Belgique. Cela signifie qu'il n'est plus possible d'identifier les groupes à risque sur la base des antécédents de voyage. Le gouvernement a donc déployé un maximum d'efforts dans les mesures de distanciation sociale. Le virus SRAS-CoV-2 est principalement transmis par gouttelettes. Les personnes qui ne toussent ou n'éternuent pas ne sont en général rarement contagieuses, même si le virus est détectable sur un frottis nasopharyngé. De façon générale, il est conseillé à la population d'éviter les contacts sociaux inutiles et de rester à la maison si elle présente des symptômes. Les médecins généralistes devraient, dans la mesure du possible, travailler par téléphone pour les personnes présentant des symptômes respiratoires et ne procéder à un examen clinique que s'ils portent des masques et des gants chirurgicaux.

Il convient actuellement de veiller particulièrement au respect strict des mesures générales d'hygiène. Les patients qui présentent un facteur de risque<sup>1</sup> constituent une population particulièrement vulnérable. De plus, les patients nécessitant des actes de podologie d'extrême nécessité (ex : plaie sur pied diabétique, ongle incarné,.....) sont particulièrement à risque pour les infections nosocomiales. Les travailleurs de la santé doivent donc être attentifs aux patients potentiellement atteints de Covid-19 et prendre des précautions supplémentaires.

---

<sup>1</sup> Groupes à risque : patients avec :

- Âge plus de 65 ans
- Maladie cardiovasculaire, Diabète ou HTA
- Pathologie chronique sévère du cœur, poumon, rein
- Immunosuppression, hémopathie maligne ou néoplasie active



## 2. Définition de cas

### 2.1. CAS POSSIBLE

Un cas possible de COVID-19 est une personne chez laquelle des symptômes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures - apparaissent ou - s'aggravent chez un patient ayant déjà des symptômes respiratoires chroniques.

### 2.2. CAS CONFIRMÉ

Un cas confirmé est défini comme une personne qui a un diagnostic confirmé par test de laboratoire de COVID-19.

## 3. Directives générales

### 3.1. MESURES D'HYGIÈNE GÉNÉRALES

Le podologue doit être particulièrement attentif à respecter les mesures d'hygiène générale dans ses contacts avec tous les patients, et plus particulièrement à :

- Se laver ou se désinfecter les mains avant et après chaque contact.
- Porter des gants si risque de contact avec des fluides corporels lors des soins ou manipulations et se laver les mains après avoir retiré ses gants.
- Après le soin, nettoyer, désinfecter et stériliser si possible le matériel et les surfaces en contact avec des projections, aérosolisations ou tout autre fluide corporel.
- Respecter les règles en cas de toux ou éternuement et les rappeler aux patients  
[https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217\\_coronavirus\\_poster\\_general\\_FR.pdf](https://d34j62pglfm3rr.cloudfront.net/downloads/20200217_coronavirus_poster_general_FR.pdf)
- Être attentif aux signes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures chez ses patients. Le médecin traitant doit alors être contacté pour une prise en charge appropriée.
- Demander aux patients de vous prévenir s'ils présentent des symptômes de COVID-19 (c'est-à-dire, toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Limitez la propagation du risque : le plus grand risque à l'heure actuelle est la contamination intergénérationnelle (différents âges en un même lieu). Veillez à une bonne hygiène dans la salle d'attente et pendant vos consultations URGENTES.
- Évitez la présence de groupes vulnérables (personnes âgées, personnes affaiblies). Vous pouvez par exemple demander aux gens d'attendre dans la voiture plutôt que dans la salle d'attente.



### **3.2. ORGANISATION DU TRAVAIL**

- Il est recommandé que les traitements non urgents soient reportés
- Prévoyez un remplaçant afin de maintenir la continuité des soins de santé indispensables pendant une éventuelle période d'isolement (à domicile) du podologue : o soit un collègue ; o soit en identifiant les centres médicaux ou les médecins généralistes qui pourraient reprendre certains actes.
  - Pour les indépendants, se renseigner sur les modalités en cas d'isolement pour COVID-19 : <https://www.inasti.be/fr/news/difficultes-suite-au-coronavirus>

#### **Lignes directrices pour les patients diabétiques**

Pour les patients suivants, le régime normal de soins préventifs doit être maintenu :

- Patients diabétiques de classe de risque 2 b avec risque d'ulcères du pied
- Patients diabétiques de classe de risque 3
  - o Patient en charge vasculaire
  - o Les patients ayant des antécédents d'ulcères récurrents
  - o Patients atteints d'arthropathie de Charcot
  - o Les patients amputés

Pour les patients suivants, nous leur conseillons de contacter clairement leur podologue par téléphone en cas de rougeurs, douleurs, ampoules, ulcères, ... et de faire un bon autocontrôle.

- Patients diabétiques de classe de risque 1 et 2a

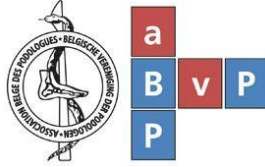
Les soins préventifs et le dépistage en cas de classe de risque 0 peuvent être reportés, là encore nous recommandons d'effectuer une bonne auto-surveillance.

#### **Autres groupes de patients pour lesquels les soins podologiques doivent se poursuivre**

- Patients vasculaires
- Patients souffrant de rhumatismes
- Patients non diabétiques ayant des blessures au pied
- Patients ayant des ongles incarnés graves

#### **Les examens et traitements suivants peuvent être reportés**

- Soins des pieds non urgents pour les patients sans risque
- Orthonyxie, fabrication d'orthèses en silicone, pose d'une onychoplastie
- Examen biomécaniques et analyse de la démarche



## 4. Mesures à prendre pour les soins

### 4.1. Cas possibles et confirmés de COVID-19

Il est préférable de reporter le traitement podologique des cas possibles et confirmés de COVID-19 à après la période d'isolement à domicile.

Pour chaque patient qui présente des symptômes respiratoires (y-inclus les symptômes faibles) les traitements non urgents doivent être reportés.

Pour des situations spécifiques, la nécessité des soins doit être discutée avec le médecin généraliste.

Si les soins sont indispensables, planifiez-les à la fin de votre journée, comme dernier(s) patient(s).

Donnez un masque<sup>2</sup> chirurgical au patient (le virus se transmet par gouttelettes sur +/- 1,5 m, ne reste pas en suspension dans l'air). En cas de masque indisponible, le podologue peut demander au patient de se couvrir le nez et la bouche avec un foulard ou un tissu. Le foulard/tissu doit être lavé après chaque soin/manipulation.

### 4.2. Traitements urgents

#### La salle d'attente

- La porte d'entrée reste ouverte, il est préférable d'ouvrir les portes soi-même avec des gants
- Si le patient ouvre la porte, désinfectez immédiatement les poignées de porte,
- Le patient doit être isolé (spatialement ou temporellement) : ne laissez qu'un seul patient à la fois être présent dans la salle d'attente et la salle de traitement,
- Si il y a un accompagnateur avec le patient, demandez-lui d'attendre dans sa voiture...
  
- Enlever les revues
- A l'arrivée d'un patient, offrez-lui du gel désinfectant et tenez vous-même le tube
- Le podologue communique au patient les règles d'hygiène pour le patient ([voir « Conseils d'hygiène au patient »](#)).<sup>i</sup>

---

<sup>2</sup> Peut être porté dans des conditions épidémiques pendant 8 heures quel que soit l'ordre des interventions, sans sortir, sous certaines conditions (cf. avis du Conseil Supérieur de la Santé 2020).

o peut être conservé à cette fin (autour du cou) mais jamais dans le sac ;

o peut être conservé dans un endroit où il n'y a pas de risque de contamination (par exemple dans une pochette en papier individualisée ou dans un récipient personnalisé lavable) ;

o ne peut jamais être touché sur le devant ;

o doit être enlevé immédiatement dès qu'il y a des salissures visibles.

Compte tenu de cette situation exceptionnelle, l'application stricte des recommandations officielles en matière d'hygiène des mains est indispensable.



- Prenez suffisamment de temps entre deux patients pour Désinfecter les surfaces (poignée de portes, chaises, wc, ....) par le désinfectant que vous utilisez habituellement (le coronavirus est sensible à tous les désinfectants)

#### **Le Podologue**

- Il est recommandé au podologue de porter un masque chirurgical, des lunettes, un tablier et des gants (usage unique) durant le traitement du patient.
- L'équipement de protection doit être individuel.
- Mettez des gants toute la journée, après avoir traité un patient, retirez d'abord les instruments sales, mettez des gants et enfiler immédiatement de nouveaux gants propres pour aller à l'ordinateur et les utiliser sur le patient suivant.
- Lavez-vous les mains après le traitement avec du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Changez de tablier et jetez vos gants après la visite chez ce patient et, juste après, se laver les mains avec du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Nettoyez ses vêtements de travail tous les jours à 60 °C.

#### **Le matériel**

- Désinfectez/stérilisez le matériel (médical) en contact avec le patient
- Désinfectez les surfaces (table d'examen, poignée de portes, table...) par le désinfectant que vous utilisez habituellement (le coronavirus est sensible à tous les désinfectants) entre 2 patients (chaise, unit, ordinateur, plan de travail, outils de paiements style Bancontact,...)
- Chaque jour, l'entièreté des locaux est entièrement nettoyée avec de la javel

**s'il ne dispose pas d'un tel équipement de protection, le podologue doit orienter le patient vers un confrère pour les soins nécessaires.**

## **5. Que faire si le podologue présente des symptômes de COVID-19 ?**

Comme toute personne, le podologue peut aussi contracter la maladie.



- Bien entendu, les mesures générales d'hygiène pour la population s'appliquent également au podologue. Cela signifie, entre autres, que le podologue reste à la maison s'il présente des symptômes respiratoires (même légers).
- Si un podologue développe des symptômes d'une infection aiguë des voies respiratoires supérieures ou inférieures avec fièvre et toux ou problèmes respiratoires, il/elle prend contact par téléphone avec son médecin traitant ou le médecin du travail. Lorsque le podologue est en contact avec des personnes à risque dans le cadre de son métier (p.e. celles nécessitant des soins de podologie dans le cadre de plaie sur un pied d'un patient diabétique).

Le podologue doit rester en isolement à domicile pendant au moins 7 jours, ou plus jusqu'à la disparition des symptômes selon la procédure générale.

- Il doit suivre les recommandations de la procédure « [conseils d'hygiène au patient](#) ».
- Il doit recontacter son médecin traitant ou le médecin du travail par téléphone si les symptômes s'aggravent, si d'autres symptômes apparaissent et à l'échéance de la période d'incapacité, pour vérifier la disparition des symptômes et décider de la levée de l'isolement.

Pour consulter les procédures et les coordonnées du médecin chargé de la lutte contre les maladies infectieuses :

[https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV\\_procedures.aspx](https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV_procedures.aspx)

Il est important de souligner que selon les experts, la crise ne sera pas terminée d'ici 3 semaines, si l'on regarde les autres pays, elle se poursuivra certainement jusqu'à la fin avril et la continuité des soins doit être garantie pour soulager les hôpitaux et les médecins

---

<sup>i</sup> [https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/Conseils patients Hygi%C3%A8ne 18f%C3%A9vrier2020 FR.pdf](https://epidemiologie.wiv-isp.be/ID/SiteAssets/Pages/2019-nCoV/Conseils%20patients%20Hygi%C3%A8ne%2018f%C3%A9vrier2020%20FR.pdf)